

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2023

Le dix mars deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 16 février 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Bruno CLAVET, Aurore COLSON, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Philippe GOLD, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Jean-François RAFFY, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS, Marine TONDELIER, Loraine VILAIN.

Pouvoirs : Georges-François LECLERC à Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN.

Excusés : Jean-Jacques AILLAGON, Christelle BUISSETTE, Laure DALON, Dominique DE FONT-REAULX.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Gautier VERBEKE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Sophie BARRERE, Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE :

DELIBERATION N° 2023-224

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2017-151 du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2017 donnant délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu la délibération n° 2011-014 du 1^{er} juillet 2011 relative à la grille tarifaire des espaces d'exposition au Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2012-054 du 28 juin 2012 relative à la grille tarifaire de la Scène du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-029 du 25 juin 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-033 du 9 octobre 2013 relative à la grille tarifaire de la Scène et des nocturnes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-049 du 4 décembre 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des groupes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des publics individuels du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2015-39 du Conseil d'administration du 30 octobre 2015 relative à la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2018-010 du 15 juin 2018 relative à la grille tarifaire de la Scène du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2019-650 du 6 décembre 2019 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2020-340 du 2 octobre 2020 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des groupes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2021-218 du 15 septembre 2021 relative à l'évolution de la tarification – comités d'entreprise et forfaits muse & piano,

Vu la délibération n° 2021-248 du 7 décembre 2021 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la circulaire n° 2016-011 du 3 février 2016 de l'Education nationale portant sur les finalités éducatives et pédagogiques du pass éducation,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

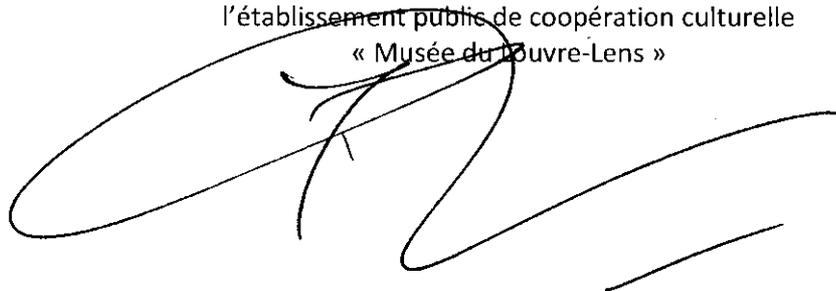
Le Musée du Louvre-Lens souhaite proposer un nouveau format d'atelier d'une durée de deux heures proposant diverses prestations comme, par exemple, une visite et un atelier suivis d'une dégustation d'un thé de qualité. Le prix de cette nouvelle activité est :

- **Plein tarif à 20 €**
- **Tarif réduit de 15 €** pour les Adhérents aux cartes Découverte et Curiosité, les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de six mois, les bénéficiaires des minima sociaux (revenu de solidarité active, Allocation personnalisée d'autonomie, Aides sociales de l'État pour les réfugiés, Allocation de solidarité spécifique sur présentation d'un justificatif de moins de six mois), les jeunes de 16 à 25 ans sur présentation d'un document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance, les victimes de guerre, les personnes handicapées civiles, les titulaires d'une carte d'invalidité
- **Gratuité** pour les Adhérents aux cartes Liberté et les personnes individuellement autorisées par la Directrice de l'établissement public de coopération culturelle du Musée du Louvre-Lens.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications de la grille tarifaire reprises dans l'annexe jointe,**
- **D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} Avril 2023,**
- **D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Marie Lavandier, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



ANNEXE : Extraits de la grille tarifaire – tarifs modifiés

ATELIER DÉGUSTATION VISITE	
<u>TARIF PLEIN</u>	20 euros
<u>TARIF REDUIT</u>	15 euros
<p><u>Bénéficiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de 16 à 25 ans (document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance) - Demandeurs d'emploi (justificatif de moins de six mois) - Bénéficiaires des minima sociaux (justificatif de moins de six mois) - Victimes de guerre - Personnes handicapées civiles - Titulaires d'une carte d'invalidité - Carte découverte - Carte curiosité 	
GRATUITÉ	
<u>CARTE LIBERTÉ</u>	Gratuit